

N° 26676

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

VU la délibération n° 2.2 du Conseil communautaire en date du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles R.2124-1, L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique

CONSIDÉRANT qu'un appel à candidature dans le cadre d'une procédure avec négociation n° 2025-F0210001-00, ayant pour objet la *Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et résidentiels du projet de renouvellement urbain de Beaubreuil*, a été lancée par voie de publicité le 10/02/2025, la date limite de remise des candidatures étant fixée au 14/03/2025 ;

CONSIDERANT que 7 plis ont été remis dans les délais et les formes prescrits par le règlement de la consultation ; qu'aucune entreprise n'a déclaré ne pas pouvoir présenter de candidatures et qu'aucun pli n'a été remis hors délai ;

CONSIDERANT que le comité d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des candidatures le 14/03/2025 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'ouverture, le représentant du pouvoir adjudicateur a :

Demandé une analyse approfondie des candidatures conformes suivantes :	Rejeté les candidatures suivantes :
Agence Antoine MUSARD (m) / BASE SARL / ARTELIA SAS / TRAITCLAIR / WONDERFULIGHT	CHATEAU VERT PAYSAGE
URBICUS (m) / SETEC international / SURETIS Régions / Agence ON / NEORAMA	
Atelier LION Associés (m) / IRIS Conseil Régions / SEGED / INAXE / Studio DICHRO	
LECLERCO Associés (m) / INTERSCENE / Agence ON / CITEC Ingénieurs Conseils / VRD'EAU Conseils / SURETIS Régions / ARTELIA / BEG-ESOP	
OBRAS SAS (m) / Les RONDEAUX / EGIS Villes & Transports / PAYET	
SATHY (m) / Emma BLANC Paysagiste / OTEIS / ETC / CONCEPTO	

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet appel d'offres restreint, le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir un maximum de quatre candidats invités à présenter une offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures) ;

D E C I D E

- **L'irrecevabilité de la candidature suivante :**

Nom des candidats rejetés	Motif
CHATEAU VERT PAYSAGE	Dossier incomplet

Après analyse comparative des candidatures conformes réalisée par le service gestionnaire,

- **La sélection des quatre premiers candidats au classement :**

Nom des candidats invitées à remettre une offre	Classement
Agence Antoine MUSARD (m) / BASE SARL / ARTELIA SAS / TRAITCLAIR / WONDERFULIGHT	1
OBRAS SAS (m) / Les RONDEAUX / EGIS Villes & Transports / PAYET	2
LECLERCQ Associés (m) / INTERSCENE / Agence ON / CITEC Ingénieurs Conseils / VRD'EAU Conseils / SURETIS Régions / ARTELIA / BEG-ESOP	3
Atelier LION Associés (m) / IRIS Conseil Régions / SEGED / INAXE / Studio DICHRO	4

- **L'élimination des candidatures suivantes :**

Nom des candidats évincés	Classement
URBICUS (m) / SETEC international / SURETIS Régions / Agence ON / NEORAMA	5
SATHY (m) / Emma BLANC Paysagiste / OTEIS / ETC / CONCEPTO	6

Fait à Limoges,

Publié le mercredi 14 mai 2025